

RCS : NICE Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 02333 Numéro SIREN : 804 264 018 Nom ou dénomination : 8-C

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2018 sous le numéro de dépôt 42401

42401



N°RCS : 804264018

N°Gestion : 2015 B 2333

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**

EXPEDITION

certifiée conforme à l'original, délivrée sur papier libre.

Le Greffier

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small upward tick.

ORDONNANCE

8-C

N°RCS : 804264018

N°Gestion : 2015 B 2333

N°2018O04064

Nous, Jean-Marcel GIULIANI,
Président du Tribunal de Commerce de NICE,
Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Nouveau Code de Commerce,

Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2018, le délai au cours duquel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 8-C 1 Av Auguste Vérola 06200 NICE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Liquidons les dépens à la somme de 31,27€. (trente et un euros et 27 cts)

Fait à NICE en notre cabinet,
Le 14 novembre 2018

Le Président
M. Jean-Marcel GIULIANI

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and loops.

Le Greffier
Mme Danielle LUCHE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NICE**

**AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERAL ORDINAIRE ANNUELLE
(Article R.225-64 du code de commerce)**

A LA REQUETE DE :

Monsieur GOURDON Jean-Rémi, Président

Agissant au nom de la société 8-C,
SAS au capital de 6.500,00 euros,
ayant son siège social à 1 Avenue Auguste VEROLA 06200 NICE,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE, sous le numéro 804264018.



A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la société SAS 8-C clôture son bilan chaque année le 31 décembre et dispose d'un délai prenant fin le 30 juin pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce ;

Que conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, la société a bénéficié d'une prolongation jusqu'au 30 septembre 2018 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société 8-C, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, accordé par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NICE.

Que la société ne pourra pas réunir l'Assemblée dans les délais légaux pour les motifs suivants : mésentente entre les actionnaires ne permettant pas de tenir l'Assemblée Générale Ordinaire dans le nouveau délai obtenu.

PAR CES MOTIFS :

Monsieur GOURDON Jean-Rémi, Président demande qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NICE, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 31 décembre 2018 du délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la société 8-C, ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

FAIT A NICE

LE 12 octobre 2018

EN DEUX EXEMPLAIRES

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.